



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2023-313

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2023

Sommaire

DDT Hautes-Pyrenees / Service Transition Ecologique, Connaissance et Accompagnement des Territoires

65-2023-10-24-00004 - Arrêté inter-préfectoral portant dérogation aux
arrêtés permanents sur les réglementations de la circulation sous chantier
de l'autoroute A64 "La Pyrénéenne" (16 pages)

Page 3

DDT Hautes-Pyrenees

65-2023-10-24-00004

Arrêté inter-préfectoral portant dérogation aux
arrêtés permanents sur les réglementations de la
circulation sous chantier de l'autoroute A64 "La
Pyrénéenne"



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer 64
Direction départementale
des territoires 65**

**Arrêté inter-préfectoral n°
portant dérogation aux arrêtés permanents sur les réglementations de la
circulation sous chantier de l'autoroute A64 « La Pyrénéenne »**

**Arrêté préfectoral temporaire de circulation relatif à l'autoroute A 64
"La Pyrénéenne"**

**Travaux d'entretien des chaussées entre
les PR 118 (Soumoulou) et 145 (Tarbes-Est)**

Vu le Code de la route ;

Vu la loi n° 82-6213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 26 juin 1996 portant réglementation de la circulation sous chantier sur l'autoroute A64 "La Pyrénéenne" dans la traversée du département des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2019 approuvant le plan de gestion du trafic sur l'A 64 pour le département des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 8 juillet 2022 portant réglementation permanente de police sur l'autoroute A64 "La Pyrénéenne", dans la traversée du département des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2022-08-30-0003 du 30 août 2022 portant délégation de signature de Monsieur le préfet des Hautes-Pyrénées à Monsieur le directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2023-07-12-00007 du 12 juillet 2023 portant délégation de signature de M. le préfet des Pyrénées-Atlantiques à Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;

Vu la décision n° 64-2023-09-04-00002 du 4 septembre 2023 de subdélégation de signature hors fonction d'ordonnateur au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ;

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier (RNN) ;

Vu les éléments transmis du dossier d'exploitation sous chantier (DESC) établi par les autoroutes du Sud de la France (notice explicative datée du 21 février avec sa mise à jour en date du 12 octobre 2023). Il est précisé ici que ce document contient une présentation des travaux, un phasage, un planning et la durée des travaux, diverses mesures d'exploitation ainsi que les demandes de dérogations sollicitées ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 65-2023-08-17-00002 du 17 août 2023 relatif aux travaux d'entretien des chaussées entre les PR 118 et 145 sur l'autoroute A 64 ;

Vu la demande formulée par la société Vinci Autoroutes du 10 octobre 2023 ;

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de l'autoroute ainsi que celle des agents d'exploitation de la société des Autoroutes du Sud de la France et des entreprises chargées de l'exécution des travaux ;

Sur proposition de Messieurs les directeurs départementaux des territoires des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ;

ARRÊTE

Article 1er :

Cet arrêté vient proroger l'arrêté inter-préfectoral n° 65-2023-08-17-00002 relatif aux travaux d'entretien des chaussées entre les PR 118 et 145 sur l'autoroute A64 (arrêté du 17 août 2023).

Pour permettre à la société des Autoroutes du Sud de la France de terminer les travaux d'entretien des chaussées sur l'autoroute A 64 entre les PR 118 et PR 145, des restrictions de circulation seront mises en place, dans les deux (2) sens de circulation, du lundi 16 octobre 2023 à 8 h 00 au vendredi 1er décembre 2023 à 16 h 00.

Ces travaux nécessitent également la fermeture des bretelles d'entrée et de sortie des échangeurs n° 13 de Tarbes-Est dans le sens Toulouse-Bayonne le lundi 30 octobre 2023 et n° 12 de Tarbes-Ouest dans le sens Toulouse-Bayonne du lundi 16 octobre 2023 au mardi 17 octobre 2023.

Ces travaux nécessitent également la fermeture temporaire des bretelles d'entrée/sortie l'aire de services des Pyrénées :

- Sens Toulouse-Bayonne, du 22 octobre 2023 à 18 heures jusqu'au mardi 24 octobre 2023 à 20 heures.

Article 2 :

Des restrictions de circulation seront mises en place, du lundi 16 octobre 2023 à 8 h 00 au vendredi 10 novembre 2023 à 16 h 00, dans les 2 sens de circulation, entre le PR 118 et le PR 145.

En fonction des aléas de chantier ou des intempéries, les travaux pourront être reportés du lundi 20 novembre 2023 au vendredi 1er décembre 2023 aux mêmes horaires.

1) Réfection de chaussées

- Sens Toulouse-Bayonne du 02 octobre au 31 octobre 2023.

Les basculements de circulation d'une chaussée sur une autre, seront déposés les week-ends du vendredi 16 heures au lundi 8 heures.

• Travaux de réfection de chaussées dans le sens Toulouse-Bayonne

- ➔ Travaux concernant la réfection de la chaussée sur la bretelle de sortie de l'échangeur n° 13 (Tarbes-Est).

Des restrictions de circulation seront mises en place, le lundi 30 octobre 2023 de 8 h 00 à 19 h 00 :

- Dans le sens Toulouse vers Bayonne du PR 146.800 au PR 144.800, neutralisation de la voie de droite.

Incluant la fermeture des bretelles d'entrée et de sortie de l'échangeur n°13 Tarbes Est dans le sens Toulouse vers Bayonne, de 8 h 00 à 19 h 00.

En fonction des aléas de chantier ou des intempéries, les travaux pourront être reportés du jeudi 02 novembre 2023 au jeudi 09 novembre 2023, aux mêmes horaires

- ➔ Travaux réfection de chaussées en section courante.

Des restrictions de circulation seront mises en place, du lundi 16 octobre 2023 à 9 h 00 au mardi 17 octobre 2023 à 20 h 00 :

- Dans le sens Toulouse vers Bayonne, basculement de chaussée entre les ITPC (interruption de terre-plein central) situés au PR 138.950 et PR 129.200,

Incluant la fermeture des bretelles d'entrée et de sortie de l'échangeur n° 12 Tarbes-Ouest dans le sens Toulouse- Bayonne.

En fonction des aléas de chantier ou des intempéries, les travaux pourront être reportés du mardi 17 octobre 2023 à 20 h 00 au vendredi 13 octobre 2023 à 15 h 00 ou du lundi 23 octobre 2023 à 9 h 00 au mardi 24 octobre 2023 à 20 h 00.

→ Travaux réfection de chaussées en section courante

Des restrictions de circulation seront mises en place, du lundi 23 octobre 2023 à 9 h 00 au mardi 24 octobre 2023 à 20 h 00 :

-Dans le sens Bayonne vers Toulouse, basculement de chaussée entre les ITPC situés au PR 130.595 et PR 120.660.

Incluant la fermeture des bretelles d'entrée et de sortie de l'aire des Pyrénées Nord dans le sens Toulouse-Bayonne.

L'accès à l'aire sera fermé dès le dimanche 22 octobre 2023 à 18 h 00.

2) Travaux de finition

Ces travaux seront réalisés dans les deux sens de circulation, sous neutralisation de voies du 30 octobre 2023 au 17 novembre 2023

3) Réfection des joints des PI 1383 et 1437

Dans le sens Bayonne-Toulouse, ces travaux seront réalisés sous basculement du lundi 6 novembre 2023 de 9 heures au vendredi 10 novembre 2023 à 16 heures.

Dans le sens Toulouse-Bayonne, ces travaux seront réalisés sous basculement du lundi 13 novembre 9 heures au vendredi 17 novembre 2023 16 heures.

Article 3 :

Le recalage « phases de fermeture d'échangeur ou aires » (année 2023) s'établit comme suit :

| Lieu fermeture | Date fermeture initiale | Date secours initiale | Date fermeture programmée | Date secours reprogrammée |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------------------------|---------------------------|
| Aire Pyrénées Sud sens 1 | 10/09/23 au 13/09/23 | - | réalisé | - |
| Ech. Tarbes-Ouest n° 12 sens 1 | 18/09/23 au 19/09/23 | 19/10/23 au 26/09/23 | réalisé | - |
| Ech. Tarbes-Est n° 13 sens 2 | 28/09/23 | 02/10/23 au 05/10/23 | 30/10/23 | du 02/11/23 au 09/11/23 |
| Ech. Tarbes-Ouest n° 12 sens 2 | 09/10/23 au 10/10/23 | 10/10/23 au 17/10/23 | réalisé (cf. 16/10/23 au 17/10/23) | 17/10/23 au 24/10/23 |
| Aire Pyrénées Nord sens 2 | 15/10/23 au 17/10/23 | - | 22/10/23 | - |

Article 4 :

Les autres articles de l'arrêté inter-préfectoral cité en référence ne sont pas modifiés.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le préfet des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Madame la sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre,
- Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le commandant de l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie des Pyrénées Atlantiques,
- Monsieur le commandant du commissariat de police de Tarbes,
- Monsieur le directeur départemental des territoires des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le directeur départemental des territoires des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame la directrice régionale d'exploitation de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF),

qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour information :

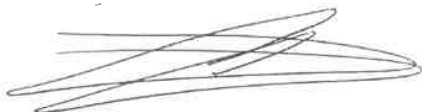
- Monsieur le président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées,
- Mesdames et Messieurs les maires des communes du département des Pyrénées-Atlantiques : Nousty, Soumoulou, Espouey, Ger,
- Mesdames et Messieurs les maires des communes du département des Hautes-Pyrénées : Luquet, Ibos, Tarbes, Séméac, Barbazan-Debat, Angos, Mascaras, Lhez, Bordes, Tournay,
- Monsieur le directeur du SDIS des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le directeur du SDIS des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le responsable du SAMU des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le responsable du SAMU des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le responsable de la DGITM/FCA.

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le préfet des Hautes-Pyrénées et d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le ministre de l'Intérieur. Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pau, le 23 octobre 2023

Pour Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques, et par subdélégation
Le responsable de l'unité sécurité routière
et gestion de crise,
Adjoint à la cheffe du service Pilotage,
affaires juridiques et sécurité routière



David DONNE

Tarbes, le 24 octobre 2023

Pour Monsieur le préfet des Hautes-Pyrénées et par subdélégation,

Le directeur départemental des
territoires des Hautes-Pyrénées



Sylvain ROUSSET

DIRECTION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
DIRECTION OPERATIONNELLE DE L'INFRASTRUCTURE OUEST
A10 - Echangeur 42 - Lieu-dit « Plancat » - RD 242 - 33440 Ambarès-et-Lagrave
Tél : + 33 (0) 5 57 77 79 39

A64

Section Soumoulou/Tarbes Est

Travaux d'entretien de chaussées

Notice explicative

TRAVAUX

Rédacteur : JP ZUBIETA
Date : 12/10/2023
Version : 4

NOTICE EXPLICATIVE

1. Destinataires du présent dossier

Département 65

| DESTINATAIRES DU DOSSIER | ADRESSE | COORDONNEES |
|--|--|---|
| Préfecture des Hautes-Pyrénées | Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 | prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr Tél : 05 62 56 65 66 |
| Direction Départementale des Territoires (DDT) | 3 r Lordat BP 1349 65013 TARBES Cedex | ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr Tél : 05.62.56.65.65 |
| Groupement de gendarmerie départementale des Hautes-Pyrénées | Caserne Charraz, 27 rue Massey, 65000 TARBES | ggd65@gendarmerie.interieur.gouv.fr Tél. : 05.62.44.55.00 |
| Gendarmerie - Peloton motorisé - Tarbes | Autoroute A64, échangeur n°12 Tarbes-Ouest 65420 Ibos | Tél. : 05 62 38 27 36 |
| CRS 29 | 526 RUE CARNOT 65300 Lannemezan | Tél. : 05 62 50 12 29 |
| SDIS 65 | Z.I. - Rue de la Concorde 65321 Bordères sur l'Echez | contact@sdis65.fr Tél. : 05 62 38 18 00 |
| SAMU 65 – centre hospitalier de Bigorre | BP 50085 65503 VIC EN BIGORRE cedex | bcassagnet@ch-tarbes-vic.fr Tél. : 05 62 54 50 01 |
| Destinataires sollicités pour avis | | |
| Conseil Départemental des Hautes- Pyrénées Direction des Routes et des Mobilités | 11 rue Gaston Manent 65000 Tarbes | Tél. : 05 62 56 72 61 |
| Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer Sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier, Domaine qualité du service aux usagers Mme Gauthier | 25 Avenue Mitterrand Case n°1 69674 Bron Cedex | Tél. : 04 72 37 39 09 raphael.walker@developpement-durable.gouv.fr |
| Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées | Zone Tertiaire Pyrène Aéropôle Téléport 1 - CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9 | Tél. : 05.62.53.34.30 |
| Mairie d'Ibos | Place de Verdun 65420 Ibos | mairie.ibos@ville-ibos.fr Tél : 05 62 90 61 00 |
| Mairie de Tarbes | Place Jean-Jaurès BP 1329 65013 Tarbes Cedex 9 | secr.gen@mairie-tarbes.fr Tél : 05 62 44 38 38 |
| Mairie de Séméac | Place Aristide-Briand 65600 Séméac | mairie@semeac.fr Tél : 05 62 38 91 00 |
| Mairie de Barbazan-Debat | 2 bis rue des Pyrénées 65690 Barbazan-Debat | mairie.barbazan.debat65@wanadoo.fr Tél : 05 62 33 95 67 |
| Mairie de Angos | 8 rue de l'Église | mairie.angos@wanadoo.fr |

| | | |
|--------------------|--|--|
| | 65690 Angos | Tél : 05 62 35 01 12 |
| Mairie de Mascaras | 1 place de la Mairie 65190 Mascaras | mairiedemascaras65@orange.fr Tél : 05 62 35 00 44 |
| Mairie de Lhez | Village 65190 Lhez | Tél : 05 62 35 48 12 |
| Mairie de Bordes | 6 route Broucassas 65190 Bordes | communebordes@orange.fr Tél : 05 62 35 72 93 |
| Mairie de Tournay | 1 place d'Astarac 65190 Tournay | mairie@ville-tournay.fr Tél : 05 62 35 70 26 |
| | | |

• **Présentation des travaux**

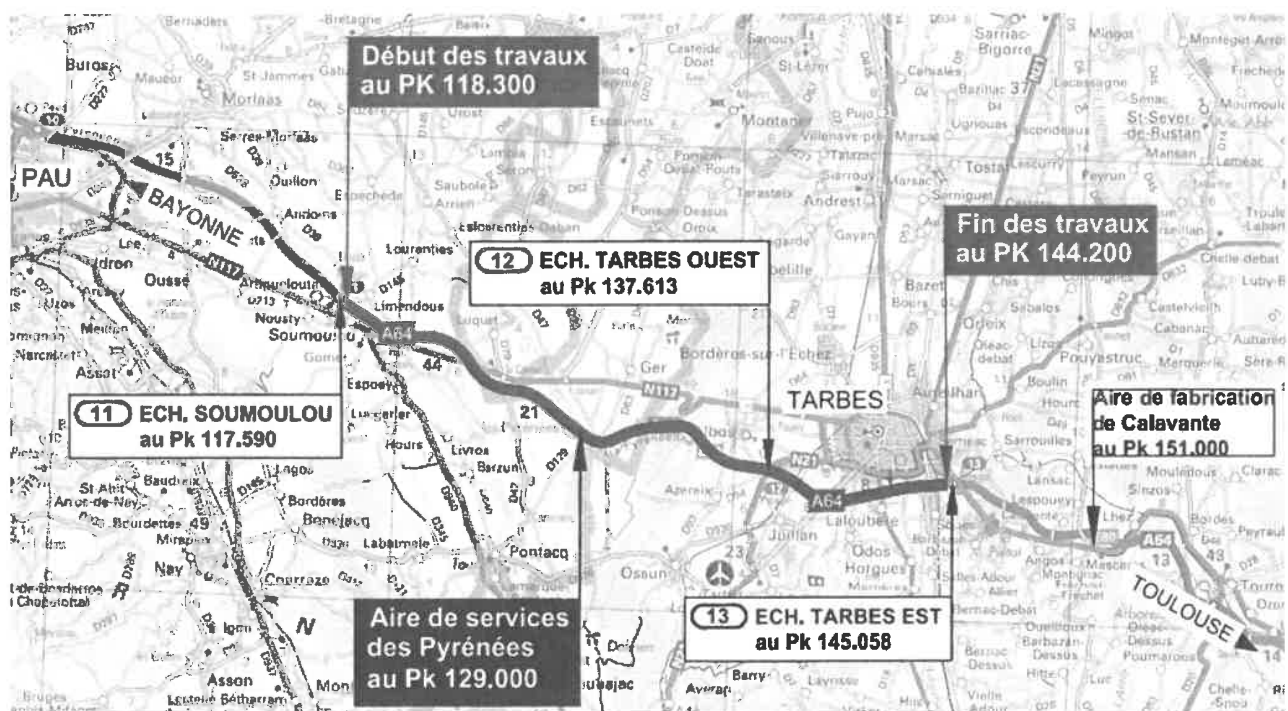
Dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien des couches de roulement, la société ASF doit effectuer des travaux importants de réfection de chaussées sur la section Soumoulou / Tarbes de l'autoroute A64 entre le PK 118 et le PK 145, dans les départements des Pyrénées Atlantiques (64) et des Hautes Pyrénées (65).

Préalablement à ces travaux de réfection de la couche de chaussée, des travaux de déchargement du Passage Inférieur PI 1282, de purges de chaussées et de rehausse de dispositifs de retenue ont été réalisés avant le 14 juillet 2023 et ont fait l'objet d'une notice spécifique.

Le présent DESC ne décrit donc que les conditions d'exploitation durant les travaux de réfection de la couche de roulement à venir.

Dans la suite de ce DESC, le sens 1 est le sens de circulation Bayonne vers Toulouse et le sens 2 est le sens de circulation Toulouse vers Bayonne.

.1 Plan de situation



.2 Description des travaux

Les travaux prévus dans cette phase sont :

- ✓ Réfection de la couche de roulement de la section courante (Délai Partiel 8 semaines) : réalisation de 5 zones de purges (entre - 8 et 28 cm), déchargement de 5 ouvrages et mise en œuvre d'un BBTM,
- ✓ Réfection de la bretelle de sortie de l'échangeur de Tarbes Est dans le sens 2 (Délai Partiel 1 journée) : rabotage à - 7 cm et mise en œuvre d'un BB Haute Adhérence sur 7 cm

- ✓ Remplacement des joints des PI 1383 et 1437 (Délais partiel 2 semaines)
- ✓ Travaux de finition (Délais partiel 3 semaines) : rehausse grille d'assainissement et reprofilage en terre végétale

• **Phasage, planning et durée des travaux initial**

Les travaux débuteront le lundi 04 septembre 2023 et devraient se terminer le vendredi 17 novembre suivant le planning ci-dessous (période de secours une semaine pour aléas de chantier)

| A64 Soumoulou / Tarbes Est - Entretien des chaussées du PK 118 au PK 145 sens 1&2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|------|----|----|----|-----------|----|----|----|----|---------|----|----|----|----------|----|----|----|----|---|
| | Août | | | | Septembre | | | | | Octobre | | | | Novembre | | | | | |
| Désignation des travaux | 31 | 32 | 33 | 34 | 35 | 36 | 37 | 38 | 39 | 40 | 41 | 42 | 43 | 44 | 45 | 46 | 47 | 48 | |
| | | | | | | L | M | M | J | V | L | M | M | J | V | L | M | M | J |
| TRAVAUX CHAUSSEES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sens 1 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bretelle Tarbes Est | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sens 2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Secours | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Finitions (terre végétale) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Repose joints de chaussées | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Sur la base des délais partiels indiqués au paragraphe précédent, l'entreprise a remis le planning prévisionnel suivant :

- ✓ Réfection couche de roulement en section courante entre le 04 septembre et le 20 octobre du PR 118 au PR 145:
 - Durant cette phase sera réalisée la dépose des joints des PI 1383 ET 1437,
 - L'ensemble des travaux seront réalisés sous basculement de la circulation, mis en place le lundi 8h et déposé le vendredi 16h,
 - Lors de la réalisation des enrobés en section courante au droit de l'échangeur de Tarbes Ouest n°12 , celui-ci sera fermé à la circulation en sens 1 puis en sens 2
 - Lors de la réalisation des enrobés en section courante au droit de l'aire de service des Pyrénées , celle-ci sera fermée à la circulation en sens 1 puis en sens 2
- ✓ Réfection des enrobés sur la bretelle de sortie sens 2 de Tarbes Est le 28 septembre :
 - L'échangeur de Tarbes Est sera fermé 1 journée dans le sens 2 et des déviations seront mises en place.
 - Travaux réalisés avec neutralisation de la voie de droite dans le sens 2, au droit de l'échangeur de Tarbes Est
- ✓ Travaux de remplacement de joints et de finition entre le 6 et le 17 novembre :
 - La réfection des joints de chaussée sera réalisée sous basculement de la circulation du lundi 8h au vendredi 16h

- **Origine décalage planning des travaux**

Le jeudi 5/10 en fin de journée de production, le poste mobile Hestia de Calavante est tombé en panne. Après analyse le vendredi matin, les 2 moto réducteurs du malaxeur situé en fin d'unité de production devaient être changés. Cette panne a entraîné l'arrêt du poste toute la semaine S41 afin de procéder à la réparation de la centrale et la vérification de son bon fonctionnement avant la reprise des travaux.

Cette panne, très exceptionnelle et imprévisible, a donc empêché de respecter le planning prévisionnel initial

- **Mesures d'exploitation**

.1 Trafics

Voir pièces jointes en annexe

Ces prévisions de trafic ne prévoient pas de dépassement de la limite des 1200 véhicules/heure durant les plages de travail envisagées.

.2 Mesures particulières d'exploitation

.2.1 Réfection couche roulement en section courante :

Les travaux seront programmés entre le **04 septembre et 20 octobre 2023**.

- **Sens 1 du 04 au 27 septembre : OK réalisé**

- Basculement hebdomadaire de la circulation entre le lundi 8h et le vendredi 16h,
- Fermeture Aire de service des Pyrénées sens 1 du dimanche 10 septembre 2023 à 18h au mercredi 13 septembre 2023 à 9h, *
- Fermeture Echangeur Tarbes Ouest sens 1 du lundi 18 septembre 9h au mardi 19 septembre 20h et mise en place déviation selon DESC joint en annexe, (cf. dérogation à l'article 3 « les chantiers ne devront pas entraîner un détournement du trafic »)
- Les longueurs de basculement prévues pour cette phase sont comprises entre 6300 et 10 000 ml, (cf. dérogation à l'article 7 « longueur de signalisation inférieure à 6km »)
- Pas de réouverture sur surface rabotée,

- **Sens 2 du 28 septembre au 20 octobre : Phase en cours**

- Fermeture échangeur Tarbes Est dans le sens 2 le **lundi 30 octobre** de 8h à 19h, mise en place de déviations selon le DESC joint en en annexe, (cf. dérogation à l'article 3 « les chantiers ne devront pas entraîner un détournement du trafic »).
- Basculement hebdomadaire de la circulation entre le lundi 8h et le vendredi 16h,

- Fermeture Echangeur Tarbes Ouest sens 2 du **lundi 16 octobre 9h au mardi 17 octobre 20h** et mise en place déviation selon DESC joint en annexe, (cf. dérogation à l'article 3 « les chantiers ne devront pas entraîner un détournement du trafic »)
- Fermeture Aire de service des Pyrénées sens 2 du **dimanche 22 octobre 2023 à 18h au mardi 24 octobre 2023 à 20h, ***
- Les longueurs de basculement prévues pour cette phase sont comprises entre 6300 et 10 000 ml, (cf. dérogation à l'article 7 « longueur de signalisation inférieure à 6km »)
- Pas de réouverture sur surface rabotée
- Pas de travaux prévus le vendredi 27 octobre jour hors chantier car période de secours

*Les aires sont fermées la veille de la mise en place du basculement pour permettre à l'ensemble des clients (et particulièrement les Poids Lourds en pause) de quitter l'aire avant la mise en place des basculements.

Recalage Phases de Fermeture d'échangeur ou aires

| Lieu Fermeture | Date fermeture initiale | Date secours initiale | Date fermeture reprogrammée | Date secours reprogrammée |
|-------------------------------|-------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| Aire PYRENEES Sud sens 1 | 10/09/23 au 13/09/23 | | Réalisé | |
| Ech. Tarbes Ouest n°12 sens 1 | 18/09/23 au 19/09/23 | 19/10/23 au 26/09/23 | Réalisé | |
| Ech. Tarbes Est n°13 sens 2 | jeudl 28/09/2023 | 02/10 au 05/10/23 | lundi 30/10/23 | du 02/11 au 09/11/23 |
| Ech. Tarbes Ouest n°12 sens 2 | 09/10/23 au 10/10/23 | 10/10 au 17/10/23 | Réalisé 16/10/2023 au 17/10/23 | 17/10/23 au 24/10/23 |
| Aire PYRENEES Nord sens 2 | 15/10/23 au 17/10/23 | | 22/10/2023 | |

.2.2 Travaux finition (terre végétale)

Mise en œuvre de terre végétale en accotement ou en TPC, sur des zones ponctuelles, dans les deux sens de circulation entre les PR 118 et 145.

Les travaux seront programmés entre le **30 octobre et le 17 novembre 2023**.

- Les travaux seront réalisés sous neutralisation de voies

.2.3 Réfection des joints de chaussées des PI 1383 et 1437

Les travaux seront programmés entre le **6 et 17 novembre 2023**.

- **Sens 1 du 6 au 10 novembre :**
- Basculement hebdomadaire de la circulation entre le lundi 9h et le vendredi 12h, (cf. dérogation à l'article 7 « longueur de signalisation inférieure à 6km ») car la distance entre les 2 ouvrages traités dans la même semaine nécessitera de poser des signalisations d'une longueur supérieure à 6km

- Sens 2 du 13 au 17 novembre :
- **Basculement hebdomadaire de la circulation entre le lundi 9h et le vendredi 12h, (cf. dérogation à l'article 7 « longueur de signalisation inférieure à 6km » voir explication ci-dessus)**

.3 Dérogations à l'arrêté permanent

Les mesures d'exploitation mentionnées ci-dessus, nous amènent à demander à déroger aux articles suivants de l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier :

- à l'article 3 « les chantiers ne devront pas entraîner un détournement du trafic »

L'application des enrobés en section courante au droit de l'échangeur n°12 Tarbes Ouest va nécessiter, pour la sécurité des usagers et des intervenants, la fermeture de l'échangeur dans un sens puis dans l'autre.

De plus, la réfection des enrobés sur la bretelle de sortie de Tarbes Est n°13 dans le sens 2, va nécessiter la fermeture de l'échangeur dans le sens 2

- à l'article 7 « longueur de signalisation inférieure à 6km

Le principe d'organisation mise en place chaque semaine prévoit la réalisation des travaux de rabotage, purges ou dépose joint de chaussée le lundi, éventuellement le mardi et la réalisation du BBTM de la section à partir du mardi ou mercredi jusqu'au vendredi midi. Cette organisation va nous conduire à poser des longueurs de signalisations supérieures à 6 km.

Celle-ci permettra un gain sur la durée de cette phase de chantier (prévu sur 7 semaines dans le planning joint), estimé à 2 semaines de travaux sous basculement

Comme indiqué à l'article 2.3, la réfection des joints d'ouvrages nécessitera la pose de neutralisations de voies sur une longueur supérieure à 6m de façon à réaliser l'ensemble des lignes de joint des ouvrages dans la semaine au lieu de 2 semaines en respectant les limitations de longueur.

De plus, la réduction du nombre des phases de pose et dépose des basculements améliore la sécurité des intervenants ainsi que celle des usagers.

- à l'article 8 « inter distances entre chantier »

La durée globale du chantier chaussées nécessite des neutralisations de voies et des basculements. Parallèlement des travaux d'entretien courant tels que les travaux de fauchage de la section courante (accotement et TPC enherbé), le remplacement de tampons de regards sur drains, l'abattage d'arbres dangereux et des réparations de glissières de sécurité accidentées devront être réalisés à proximité.

- **Informations**

Pour assurer une bonne information sur les restrictions de circulation aux automobilistes, la société ASF Vinci Autoroutes transmettra à certains titres de la presse écrite et à certaines radios locales les dates et heures des fermetures des sections concernées. Une information sera diffusée également sur Radio Vinci Autoroutes 107.7. Des panneaux d'information seront installés 2 semaines avant le début des travaux. Les usagers seront également informés par les panneaux à message variable implantés sur le réseau ASF.

ANNEXES

- Prévisions Trafic joints en annexe,
- DESC – A64 – Ech 12 (Tarbes Ouest)
- DEC – A64 – Ech 13 (Tarbes Est)

